



CAHIER DE REVENDICATIONS

POUR UN ENSEIGNEMENT PUBLIC,
GRATUIT, CRITIQUE ET POPULAIRE



CAHIER DE REVENDEICATIONS

**POUR UN ENSEIGNEMENT PUBLIC,
GRATUIT, CRITIQUE ET POPULAIRE**

ACHEVÉ EN SEPTEMBRE 2015

L'Union syndicale étudiante (USE) est un syndicat étudiant qui lutte pour un enseignement public, gratuit, critique et populaire.

L'USE est un syndicat solidaire, indépendant et combatif : nous considérons que l'amélioration de nos conditions de vie et d'études sont le résultat d'une action collective.

L'USE est un syndicat autogéré : toutes les étudiant·es syndiqué·es participent aux décisions sur l'orientation et la construction du syndicat.

Ce cahier de revendications est ainsi le fruit d'une élaboration collective. Nous y examinons plusieurs aspects de la vie étudiante en Belgique : l'accès à l'enseignement et son financement, la pédagogie, le logement, l'évaluation, etc. Nous nous penchons aussi sur des sujets politiques et sociaux plus généraux comme le féminisme, l'immigration, les inégalités sociales. Pour chaque thème, nous effectuons un bref état des lieux, analysant les différents problèmes. Ensuite, nous présentons une série de revendications, autant d'objectifs et d'outils disponibles pour nos luttes.

Ce cahier constitue une base politique, un outil de débats, un réservoir de propositions : emparez-vous-en !

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Vision et financement de l'enseignement supérieur | 5 |
| 1 Gratuité : Enseignement pour toutes ! | 6 |
| 2 Financement de l'enseignement supérieur : Rendre les études accessibles à toutes ! | 8 |
| 3 Aides financières et sociales : Une vie digne pour toutes les étudiant·es ! | 10 |
| 4 Allocations du CPAS : Pour de réels services sociaux ! | 12 |
| 5 Logements et restaurants : Un service public pour nos besoins de base ! | 14 |
| 6 Personnel et infrastructures : Une justice salariale et des moyens publics supplémentaires ! | 16 |
| 7 Marchandisation de l'enseignement : Patronat hors de nos écoles ! | 18 |
| 8 Recherche : L'indépendance des savoirs conditionne l'indépendance des esprits ! | 20 |
| Pédagogie et vie étudiante | 23 |
| 9 Démocratie étudiante : Pour une véritable autonomie étudiante ! | 24 |

| | |
|---|-----------|
| 10 Pédagogie : Contre la méritocratie et l'arbitraire dans l'enseignement ! | 26 |
| 11 Évaluation des savoirs : Des critères objectivables, une implication étudiante et une répartition cohérente ! | 28 |
| 12 Examens, concours d'entrée et TESS : Stop aux évaluations injustifiées ! | 30 |
| 13 Stages : Des formations, pas des sous-emplois ! | 32 |
| 14 Jobs étudiants : Stop à l'exploitation ! | 34 |
| 15 Transports : Pour un accès gratuit et public pour tou·tes ! | 36 |
| | |
| Contre les discriminations et les oppressions | 39 |
| | |
| 16 Étudiant·es étrangèr·es : Stop aux discriminations, égalité des droits ! | 40 |
| 17 Antifascisme : Pour un syndicalisme antiraciste et anticolonialiste ! | 42 |
| 18 Féminisme : Stop aux violences sexistes ! | 44 |
| 19 Immigration : Personne n'est illégal ! | 46 |
| 20 Répression : Non à une société toujours plus sécuritaire ! | 48 |

Première partie

Vision et financement de l'enseignement supérieur

1 Gratuité : Enseignement pour tou·te·s !

La Belgique a pris l'engagement formel de tendre vers la gratuité de l'enseignement, en signant le Pacte de New-York en 1966. Cependant, les politiques actuelles menées en matière d'enseignement s'éloignent de plus en plus de cet objectif.

Les établissements d'enseignement supérieur, tout particulièrement, exigent des droits d'entrée parfois équivalents à un mois de bas salaire. De plus, de nombreux coûts alourdissent considérablement le budget annuel nécessaire à la vie des étudiant·e·s de l'enseignement supérieur, comme les supports de cours. Cet état de fait se renforce et contribue à maintenir un enseignement supérieur peu démocratisé, qui ne serait qu'un marché du savoir destiné à la reproduction des élites.

L'Union syndicale étudiante revendique un enseignement qui soit un service public accessible à tou-te-s et donc gratuit, soit :

- L'abolition des droits d'entrée dans l'enseignement supérieur.
- La gratuité de l'ensemble des supports de cours.
- La mise à disposition de matériel scolaire de qualité, notamment en matière de nouvelles technologies.

2 Financement de l'enseignement supérieur : Rendre les études accessibles à tou·te·s !

Les moyens alloués à l'enseignement supérieur ont augmenté de près de 20 % entre 1991 et 2013. Mais lorsque l'on compare cette évolution à celle du nombre d'étudiant·e·s, la situation est moins réjouissante. Sur la même période, les dépenses par étudiant·e ont chuté de près de 22 %, en tenant compte de l'inflation.

Or, le nombre d'étudiant·e·s augmente chaque année, rendant d'autant plus nécessaire une amélioration des infrastructures pour les accueillir, et l'embauche de personnel pour les accompagner. De plus, avec le renforcement des inégalités dans la société belge, un meilleur encadrement est indispensable pour aider les plus défavorisé·e·s à combler leurs lacunes éventuelles, souvent issues de l'enseignement secondaire par ailleurs très inégalitaire.

L'Union syndicale étudiante revendique un refinancement de l'enseignement supérieur à la hauteur de ses besoins, soit :

- Un financement basé sur le nombre d'étudiant·e·s, avec une structure d'encadrement pour éviter la concurrence entre établissements académiques.
- Un financement différencié, c'est-à-dire basé sur l'origine sociale des étudiant·e·s dans les établissements académiques.
- Une recherche et un enseignement libres de toutes considérations financières.
- La création d'un observatoire de la vie étudiante qui travaillera sur le logement, la culture et la sociologie des étudiant·e·s, afin de déterminer l'état des lieux et les besoins de chacun·e.

3 Aides financières et sociales : Une vie digne pour tou-te-s les étudiant-e-s !

Aujourd'hui, le système d'aides financières et sociales comprend cinq instruments principaux : les bourses d'études accordées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la réduction des droits d'inscription, les aides sociales des établissements, le prêt d'études et les aides du CPAS.

Pour que tou-te-s les étudiant-e-s puissent se concentrer pleinement sur leurs études, ils et elles doivent bénéficier de conditions de vie suffisantes. Logement, nourriture, transport, loisirs et matériel d'étude sont autant de besoins pour les étudiant-e-s, auquel-le-s il faut garantir une réponse. Étant donnée l'absence de salaire étudiant, les moyens accordés pour assurer ces droits doivent être fortement améliorés. Actuellement, les aides ne permettent pas de répondre aux besoins de tou-te-s, et ne financent que rarement l'entièreté des besoins des étudiant-e-s qui en bénéficient.

L'Union syndicale étudiante revendique une amélioration des diverses aides sociales pour les étudiant·e·s, soit :

- Des bourses adaptées pour s'assurer que les revenus des étudiant·e·s, toutes ressources confondues à l'exception du travail, leur garantissent un accès inconditionnel aux biens et services considérés comme socialement nécessaires.
- L'augmentation des montants des bourses et des aides financières.
- L'abolition des critères non économiques d'attribution de bourses, et l'augmentation du nombre de paliers entre tranches de revenus, de manière à ce que les bourses soient adaptées à tous les types d'étudiant·e·s.
- Le transfert des montants accordés par le système de prêts d'études vers les bourses et les aides financières.
- L'obtention de réductions pour les étudiant·e·s dans les services publics (culture, transports, etc.) en fonction du statut d'étudiant·e, et non pas en fonction de l'âge.

4 Allocations du CPAS : Pour de réels services sociaux !

Le nombre d'étudiant·e·s bénéficiant du revenu d'intégration sociale (RIS) ne cesse d'augmenter depuis des années : de moins de 5 000 étudiant·e·s en 2002, nous sommes passé·e·s à plus de 15 000 en 2010. Cette situation ne résulte pas d'un élargissement des critères d'admission ou d'un souhait du monde politique de démocratiser l'enseignement, mais bien d'une paupérisation de la société belge.

Les étudiant·e·s bénéficiant du RIS sont à 68 % de nationalité belge, 26 % de nationalité non européenne et 6 % de nationalité européenne non-belge. Un tiers de celles et ceux-ci sont isolé·e·s. 69 % des parents des étudiant·e·s bénéficiant d'un RIS ont des signes de pauvreté. Seuls 7 % des étudiant·e·s bénéficiant du RIS accèdent à l'enseignement supérieur : 6 % en bachelier, 1 % en master.

En plus de l'obligation de travailler, les étudiant·e·s qui bénéficient du RIS voient le montant de leur salaire soustrait de leur allocation, elle-même conditionnée par la réussite de leur parcours académique. Les étudiant·e·s doivent également se présenter à des rendez-vous dans la commune du CPAS les prenant en charge, parfois loin de leur lieu d'étude.

L'Union syndicale étudiante revendique un réel service d'assistance sociale pour les étudiant·e·s, soit :

- La création d'un service d'assistance sociale étudiante à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont le conseil d'administration serait composé d'au moins 50 % d'étudiant·e·s élu·e·s.
- La possibilité pour les étudiant·e·s de bénéficier d'une allocation équivalant au minimum au RIS, sans obligation de trouver un travail.
- La possibilité pour les étudiant·e·s de pouvoir se détacher de leur commune d'origine, avec une antenne d'un service d'assistance sociale étudiante dans chaque pôle académique.
- L'indépendance de l'obtention de l'allocation étudiante par rapport au projet d'études, et la suppression de l'obligation d'un « contrat » entre l'assistant·e social·e et l'étudiant·e, afin d'éviter toute restriction dans le choix du cursus.

5 Logements et restaurants : Un service public pour nos besoins de base !

La pénurie de logements étudiants atteint des situations extrêmes dans certaines régions de Belgique. Le marché est presque exclusivement privé, et très peu réglementé par les pouvoirs publics. Le montant élevé des loyers rend l'accès à l'enseignement supérieur encore plus difficile pour les étudiant·e·s issu·e·s des classes populaires. De plus, dans plusieurs communes, les étudiant·e·s doivent payer la taxe sur les secondes résidences pour ce logement.

Il n'existe que trop peu de logements étudiants, et les critères d'attribution sont dépassés : basés sur la situation sociale des parents au lieu de considérer les étudiant·e·s individuellement. Il y a aussi d'autres facteurs qui peuvent empêcher certain·e·s étudiant·e·s d'avoir accès à un logement, tels que la distance entre l'endroit où elles et ils sont domicilié·e·s et celui où elles et ils étudient, ou encore une limitation d'accès par rapport à leur âge. Enfin, les étudiant·e·s logé·e·s en résidences doivent parfois se conformer à des règlements d'ordre intérieur contraignants et paternalistes : couvre-feu, interdiction d'accueillir des invité·e·s, etc.

Les restaurants des établissements académiques sont également de plus en plus souvent privatisés, de sorte qu'il est difficile de trouver de la nourriture de qualité et à bas prix. Les heures d'ouverture sont aussi trop réduites pour permettre à tou·te·s les étudiant·e·s d'avoir accès à un repas chaud par jour.

L'Union syndicale étudiante revendique un service public chargé d'assurer les besoins de base pour tou-te-s, soit :

- La construction de logements étudiants publics à prix modeste pour tou-te-s.
- La socialisation des logements privés inoccupés, via l'application partielle de l'article 134 bis de la loi communale.
- Un contrôle plus efficace des pouvoirs publics sur les logements privés afin d'éviter les abus, et la limitation de la garantie locative à un mois de loyer.
- Le maintien ou la réouverture de restaurants collectifs de qualité et à prix modeste dans tous les établissements académiques.
- L'accès pour tou-te-s les étudiant·e-s à un repas gratuit par jour dans les restaurants des établissements académiques.
- La revalorisation des budgets alloués aux restaurants des établissements académiques, pour engager du personnel supplémentaire, augmenter les heures d'ouverture – en soirée et pendant les vacances – et améliorer la qualité de la nourriture distribuée.

6 Personnel et infrastructures : Une justice salariale et des moyens publics supplémentaires !

La « managérialisation » de l'enseignement supérieur bouleverse le fonctionnement des établissements académiques, et conduit à une précarisation de plus en plus criante d'une partie de leur personnel. Les activités autrefois concentrées à l'intérieur des structures sont désormais privatisées, et la logique de rentabilité remplace celle de l'entraide. À ces problèmes s'ajoutent ceux des bâtiments délabrés et de la pénurie de locaux de cours et d'études, devenus monnaie courante.

Les professeur·e·s sont trop peu nombreux pour encadrer efficacement l'apprentissage des étudiant·e·s; un travail administratif inutile et anti-pédagogique leur est imposé, alors même que le budget des secrétariats est réduit, et qu'on sanctionne les étudiant·e·s les plus modestes n'ayant pas toujours l'habitude ou la confiance de s'adresser à l'administration. Les chercheur·euse·s souffrent également de l'ouverture des établissements académiques à la concurrence internationale, et de leur course aux *rankings*. L'enseignement supérieur est de plus en plus géré comme une entreprise privée, et cette dynamique écrase toutes ses composantes entre les dogmes de l'efficacité et de la rentabilité.

L'Union syndicale étudiante revendique un traitement humain et une stabilité d'emploi pour le personnel de l'enseignement supérieur, à travers un refinancement public des activités académiques, soit :

- La réintégration des activités de gestion courantes des campus au sein des établissements académiques.
- Un nombre suffisant de professeur·e·s, d'assistant·e·s et de personnel administratif.
- Des salaires et des contrats de travail justes pour les travailleur·euse·s, les chercheur·euse·s et les professeur·e·s, avec une obligation de leur fournir un emploi stable et statutaire.
- La rénovation des locaux existants, et la construction de nouveaux bâtiments pour les activités pédagogiques et récréatives.

7 Marchandisation de l'enseignement : Patronat hors de nos écoles !

Le phénomène de « marchandisation » désigne un large renforcement de la proximité entre l'enseignement et les entreprises privées. Il est caractérisé par l'arrivée de fonds privés dans l'enseignement, et par la présence du patronat dans les comités d'évaluation de l'enseignement, ainsi que dans les conseils d'administrations des établissements académiques.

Il existe également un processus, en interne des établissements de formation, qui pousse à ce type de réformes. L'indépendance des savoirs en est de plus en plus remise en question, et la formation se « professionnalise », tout en étant moins polyvalente.

De manière générale, le savoir, les cours et les étudiant·e·s eux et elles-mêmes sont aujourd'hui considéré·e·s comme des marchandises. Les processus de recherche et d'enseignement sont soumis à des impératifs de rentabilité, ainsi qu'à des enjeux financiers. Cette conception est exportée dans toute la société, d'abord par les élites formées dans les établissements académiques, et surtout par tou·te·s les étudiant·e·s devenu·e·s travailleur·euse·s, dont la seule représentation du travail est centrée sur les besoins du marché du travail et du patronat. Tout cela participe à faire de la marchandisation un principe fondamental dans nos sociétés.

L'Union syndicale étudiante revendique une stricte indépendance de l'enseignement et des établissements académiques vis-à-vis du secteur privé, soit :

- La composition des conseils d'administration et des comités d'évaluation uniquement sur base d'une représentation paritaire des différents corps composant la communauté académique.
- Le contrôle extrêmement strict de tout partenariat avec le secteur privé, en matière de recherche, d'enseignement ou de services aux étudiant·es.
- Un projet pédagogique fondé sur la construction d'un esprit critique, l'émancipation par le savoir, l'égalité sociale dans l'accessibilité des études et dans la formation de la société toute entière.

8 Recherche : L'indépendance des savoirs conditionne l'indépendance des esprits !

La recherche est l'une des missions centrales de l'université. Qu'elle concerne les sciences appliquées ou les sciences humaines, elle a pour but de faire avancer les connaissances humaines, et est donc par essence une expression du bien commun.

Malheureusement, en cette époque de marchandisation générale de la société, les centres de recherche – de moins en moins subventionnés – sont forcés de recourir à des financements privés, et à privilégier les études valorisées sur le marché capitaliste, c'est-à-dire celles qui produiront des savoirs directement exploitables par les entreprises privées. La recherche fondamentale, purement exploratrice et débouchant parfois sur des découvertes de première importance, se trouve dans un état de délabrement de plus en plus important.

L'Union syndicale étudiante revendique une recherche libre, indépendante et refinancée, soit :

- Un financement public et conséquent de tous les domaines de recherche, avec un cloisonnement rigide entre les universités et les entreprises privées.
- Un contrôle indépendant et inter-corps (professeur·es, chercheur·euses, étudiant·es) du financement de la recherche, dans l'optique du bien commun et du service à la société.

Deuxième partie

Pédagogie et vie étudiante

9 Démocratie étudiante : Pour une véritable autonomie étudiante !

Le modèle de « participation étudiante » en Belgique francophone est fortement limité.

D'une part, les rares acquis des étudiant·e·s sont habilement contournés par les autorités de chaque établissement académique et par le Ministère de l'Enseignement supérieur, qui technicisent les débats et profitent régulièrement des périodes d'examens et de vacances pour réformer les structures de l'enseignement à l'échelle locale ou nationale. D'autre part, c'est un modèle qui se fonde sur le principe de cogestion entre les élu·e·s étudiant·e·s, celles et ceux des autres corps (professeur·e·s, chercheur·euse·s, travailleur·euse·s), et les autorités académiques.

Autrement dit, le modèle de « participation » part du pré-supposé que tou·te·s les acteur·rice·s de l'enseignement supérieur possèdent des intérêts identiques, et non que chaque corps de la communauté académique doit former un contre-pouvoir capable de défendre ses intérêts propres. Les établissements académiques sont des lieux politiques, et l'Union syndicale étudiante milite pour l'autogestion des étudiant·e·s qui doivent être démocratiquement impliqué·e·s dans toutes les dimensions de l'organisation de leur établissement.

L'Union syndicale étudiante revendique une véritable autonomie étudiante dans l'enseignement supérieur, soit :

- La reconnaissance de la souveraineté des communautés académiques pour se doter de manière démocratique de leurs propres organes institutionnels, avec un système de représentation paritaire par corps (étudiant·e·s, travailleur·euse·s, chercheur·euse·s, professeur·e·s), au sein des établissements académiques ainsi que dans les organes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Une réglementation contraignant les autorités des établissements académiques et le Ministère de l'Enseignement supérieur à rendre publiques les statistiques sur l'état de la démocratisation, les budgets et tous les documents internes des établissements académiques (procès-verbaux de séances, travaux des commissions, etc.).
- L'élection des élu·e·s à mandats révocables nettement définis, et encadré·e·s par un contrôle véritablement démocratique.
- Une stricte autonomie étudiante des budgets sociaux alloués à leur attention, le droit de convoquer des Assemblées Générales pour les représentant·e·s étudiant·e·s, et des exceptions de présence obligatoire dans l'exercice de leurs fonctions.
- Une reconnaissance officielle du droit de grève étudiante, et le droit pour les étudiant·e·s à s'organiser en syndicat.

10 Pédagogie : Contre la méritocratie et l'arbitraire dans l'enseignement !

L'enseignement supérieur est fermé aux classes populaires, non seulement à cause de ses coûts directs et indirects, mais aussi parce qu'il est le fruit de l'idéologie méritocratique libérale : « nous naissons tous égaux et il suffit de travailler dur pour obtenir ce que l'on veut ». Cette vision de l'individu et de l'enseignement tend à effacer les effets de la distinction et des héritages sociaux ; or, grandir dans une famille culturellement riche augmente considérablement les chances de réussir son parcours académique.

La méritocratie est présente autant dans la structure des enseignements que dans la pédagogie et les méthodes du corps professoral. Contre cette illusion du mérite pur, l'Union syndicale étudiante défend la mise en place de mesures d'encadrement et d'aides sociales, qui permettent de réduire drastiquement les inégalités tout au long des études.

Le savoir est considéré la plupart du temps comme le seul attribut des enseignant·e·s, leurs conférant une autorité « naturelle » sur les étudiant·e·s. Pourtant, celles et ceux-ci sont capables de participer à l'élaboration des programmes d'études, et font partie intégrante des cours et du processus de création de la connaissance. Il n'existe de nos jours aucune structure formelle permettant aux étudiant·e·s de contrebalancer l'autorité des professeur·e·s, et de peser sur le choix des savoirs dispensés et sur les méthodes d'enseignement et de vérification des connaissances. L'Union syndicale étudiante défend l'intégration, sur un pied d'égalité, des étudiant·e·s dans les structures pédagogiques de leurs établissements académiques.

L'Union syndicale étudiante revendique une transformation pédagogique de l'enseignement, soit :

- Un tronc commun d'études réellement multidisciplinaire pour tou-te-s jusqu'à 18 ans, et une meilleure intégration des différents enseignements secondaires (général, technique, professionnel).
- Un encadrement réel des étudiant·e-s dès leur inscription dans l'enseignement supérieur (cours de rattrapage gratuits, aide facultative à l'orientation, etc.) et jusqu'à la fin de leurs études (réduction de la taille des « classes », échanges réguliers et personnels avec les professeur·e-s, etc.).
- Un contrôle paritaire d'étudiant·e-s et de professeur·e-s sur le contenu des cours, la forme des cursus, les méthodes d'enseignement et d'évaluation.
- Une formation de l'ensemble du corps professoral à une pédagogie visant à compenser systématiquement les inégalités de formation entre les étudiant·e-s.

11 Évaluation des savoirs : Des critères objectivables, une implication étudiante et une répartition cohérente !

Les études supérieures sont actuellement organisées autour de cursus sanctionnés par un diplôme, et indiquant la réussite en fonction des notes obtenues aux évaluations qui clôturent chacun des cours, quelle que soit leur forme. Ces mêmes critères sont supposés indiquer le degré de maîtrise des savoirs académiques des étudiant·e·s. Ainsi, au lieu de viser à un apprentissage, les formations supérieures et le processus d'apprentissage des étudiant·e·s en viennent à s'articuler autour de la réussite de ces évaluations, et des notes à obtenir.

Par ailleurs, les modalités des évaluations sont également problématiques : trop souvent basées sur de la simple restitution, elles prennent également en compte certains codes sociaux (tenue vestimentaire, maîtrise de la langue et des niveaux de langage), devant lesquels les étudiant·e·s ne sont pas égaux·ales. Ce type d'évaluation est aujourd'hui laissée à la seule appréciation du ou de la professeur·e, exposant les étudiant·e·s à l'arbitraire, et où les processus de recours sont difficiles à faire aboutir. Enfin, l'organisation des périodes de blocus est déconnectée du vécu des étudiant·e·s, provoquant des phases de stress (parfois aiguës), et trop souvent concentrée sur une période de temps trop courte.

L'Union syndicale étudiante revendique que les études soient un lieu où l'on apprend, et non pas où l'on évalue, soit :

- La limitation des évaluations à des circonstances strictement nécessaires, par exemple lorsqu'un diplôme sanctionne l'acquisition de compétences précises en vue d'un accès à la profession.
- La coproduction par les enseignant·e·s et les étudiant·e·s de critères d'évaluation clairs, pour chaque cours et dans chaque faculté.
- Le contrôle des évaluations, par une commission paritaire et permanente, ayant pour mission de répondre aux litiges soumis par les étudiant·e·s.
- La définition préalable des périodes d'évaluation, limitées dans le temps et équilibrées entre les sessions, avec des épreuves suffisamment espacées.
- La présence systématique d'un·e témoin étudiant·e de la commission de contrôle paritaire aux examens oraux, et sur demande aux écrits.

12 Examens, concours d'entrée et TESS : Stop aux évaluations injustifiées !

L'existence d'épreuves limitant l'accès à l'enseignement supérieur est complètement injustifiée, et joue un rôle de filtre social extrême pour les étudiant-e-s, avant même la première année de bachelier. Ces examens sont centrés sur l'acquisition de certaines catégories de connaissances, connues pour les biais sociaux qu'elles entretiennent – les mathématiques tout particulièrement.

Cet écrémage a pour effet d'empêcher les étudiant-e-s issu-e-s des milieux populaires d'accéder à certaines filières : les sciences appliquées, les arts, etc. Ce genre de sélection s'étendra peut-être demain à toutes les filières avec le Test d'enseignement secondaire supérieur (TESS), à la fin des études secondaires.

L'Union syndicale étudiante revendique l'abolition de toutes les épreuves d'entrée à l'enseignement supérieur, soit :

- L'arrêt de toute forme de sélection à l'entrée ou en fin de parcours académique.
- Un accès à l'enseignement supérieur sur la base de l'obtention du Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), ou des examens de jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- La possibilité pour les étudiant·e·s qui n'ont pas le CESS d'accéder aux études supérieures sur dossier.
- La possibilité pour les étudiant·e·s de suivre des cours gratuits de remise à niveau, pendant l'année précédant l'entrée au supérieur, et avec un accompagnement pédagogique.

13 Stages : Des formations, pas des sous-emplois !

Certains cursus comprennent un ou plusieurs stages dans un environnement professionnel. Ceux-ci relèvent strictement de la formation, et à ce titre, ils sont limités dans le temps et ne sont pas rémunérés en tant qu'activité professionnelle.

Plusieurs problèmes peuvent être rencontrés. Tout d'abord, les étudiant·e·s doivent parfois trouver un lieu de stage eux et elles-mêmes, et dépendent alors du réseau de relations lié à leur milieu socio-culturel. Les étudiant·e·s les plus favorisé·e·s ont donc accès aux meilleurs stages, et cela accentue la reproduction sociale qui est en jeu dans l'enseignement supérieur. En outre, les étudiant·e·s qui ne trouvent pas de stage à temps peuvent être mis·es en échec pour cette raison.

Ensuite, si le stage n'est pas adéquat à la formation ou pas suffisamment encadré, les étudiant·e·s peuvent se trouver assigné·e·s à des tâches sans rapport avec leur formation. Ils et elles peuvent aussi faire figure de travailleur·euse·s gratuit·e·s.

Enfin, le stage peut représenter un coût monétaire pour les étudiant·e·s, en raison de déplacements coûteux ou parce que certains organismes ne fournissent pas le matériel nécessaire aux tâches à effectuer, et que les étudiant·e·s doivent alors se les procurer eux et elles-mêmes.

L'Union syndicale étudiante revendique un strict cadre de formation des stages, soit :

- La stricte définition des objectifs des stages, avec la signature d'une convention définissant les tâches à effectuer par les étudiant·e·s, ainsi qu'un contrôle du déroulement du stage et de sa conformité avec les objectifs de formation par une commission paritaire d'étudiant·e·s et de professeur·e·s.
- L'obligation pour l'établissement académique de proposer un lieu de stage adapté à la formation et à toutes les étudiant·e·s, dans une proximité géographique raisonnable.
- L'encadrement des étudiant·e·s par un·e maître de stage au sein de l'environnement professionnel.
- Une limitation dans le temps des stages, fixée à l'avance dans chaque catégorie professionnelle après une délibération entre les étudiant·e·s, l'établissement académique et les entreprises.
- L'interdiction de tenir des cours en même temps que les stages, un maximum de 35 heures de stage par semaine réparties sur 5 jours, l'interdiction du travail le dimanche et du travail de nuit.
- La prise en charge par l'environnement professionnel des frais de transport spécifiques, des tickets restaurants ou de l'accès aux éventuels restaurants d'entreprise, et du matériel nécessaire (ordinateur, équipement de sécurité, etc.).

14 Jobs étudiants : Stop à l'exploitation !

Chaque année, de plus en plus d'étudiant·e·s travaillent, et souvent pour payer leurs études.

À grand coup de réformes flexibilisant les contrats spécifiques aux étudiant·e·s, les gouvernements successifs encouragent les employeur·euse·s à engager des étudiant·e·s : actuellement, un·e étudiant·e peut travailler 50 jours par année civile quasiment sans que son employeur·euse ait à déboursier pour payer sa cotisation à la sécurité sociale. Or, dans un contexte d'enseignement supérieur où les bourses, aides et allocations familiales sont rares ou maigres, les étudiant·e·s ont souvent recours à un job étudiant, pour vivre décemment durant leurs études.

Ces contrats de travail se développent donc, malgré des conditions salariales discriminantes, comme un salaire réduit jusqu'à 21 ans. La facilité de rupture de ces contrats – avec des préavis de 3 à 7 jours – permet aux employeur·euse·s de profiter des étudiant·e·s comme d'une main-d'œuvre aisément licenciable, en cas de besoin économique. Les droits des étudiant·e·s jobistes sont aussi régulièrement bafoués, en matière de respect du règlement du travail ou de la sécurité au travail.

L'Union syndicale étudiante revendique un salaire égal pour tou-te-s les étudiant-e-s jobistes, soit :

- La fin de l'inégalité salariale sur la base de l'âge.
- La fin du système des 50 (100) jours à cotisations réduites, et l'ouverture d'un droit complet à la sécurité sociale.
- L'augmentation de la durée des préavis de licenciement à au moins 15 jours.
- L'assurance que le travail ne pénalise pas les études.

15 Transports : Pour un accès gratuit et public pour tou·te·s !

Les transports en commun en Belgique restent un service public, sous la compétence des régions (Flandre, Wallonie, Bruxelles), exceptée la SNCB qui est liée au fédéral. Pourtant, les gouvernements régionaux et les sociétés de gestion ne cessent d'appliquer des plans d'assainissement budgétaire, tout en faisant des investissements discutables.

À la STIB, au TEC ou à la SCNB, les prix augmentent continuellement tandis que les réductions pour étudiant·e·s sont toujours plus menacées. À la SNCB, les horaires sont modifiés et de plus en plus de lignes sont supprimées au détriment des usager·ère·s – dont bon nombre d'étudiant·e·s – et des travailleur·euse·s de la SNCB.

La qualité des services n'est pourtant pas améliorée. Au contraire, les retards, les travaux et le manque d'accessibilité géographique de certaines zones sont le quotidien des usager·ère·s des transports. De plus, l'accessibilité des différents transports aux personnes invalides est encore trop réduite. L'argent est en fait investi prioritairement dans les portiques, la publicité et dans les contrôles de passagers.

L'Union syndicale étudiante revendique un service de transports public, gratuit, de qualité et accessible à tou·te·s, soit :

- La gratuité d'accès à tous les transports – train, métro, tram, bus.
- Des investissements publics massifs dans les services de transport, afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité pour tou·te·s les usager·ère·s.
- L'arrêt des politiques de répression et de contrôle dans les transports.

Troisième partie

Contre les discriminations et les oppressions

16 Étudiant·e·s étranger·e·s : Stop aux discriminations, égalité des droits !

La situation des étudiant·e·s étranger·e·s est précaire, notamment pour celles et ceux provenant des pays non européens. En comparaison avec les étudiant·e·s européen·ne·s qui ont un accès avantage à des bourses et à des logements, nos camarades des autres continents se retrouvent devant de nombreux problèmes administratifs.

Les étudiant·e·s étranger·e·s hors Union Européenne subissent des discriminations multiples, comme des frais supplémentaires pour les inscriptions ou un minerval plus élevé en cas de redoublement. Ce genre de mesures a pour but de dissuader d'entreprendre des études les étudiant·e·s étranger·e·s qui ne peuvent pas se permettre de tels frais supplémentaires. On leur demande aussi de ne jamais avoir échoué dans leur parcours académique pour être accepté·e·s dans nos établissements académiques. L'équivalence des diplômes permet aussi de discriminer les étudiant·e·s étranger·e·s, avec des admissions de dossiers plus sévères en fonction de leur moyenne ou de leur pays d'origine.

L'Union syndicale étudiante dénonce la discrimination qui est faite envers les étudiant·e·s étranger·e·s. Il est nécessaire de trouver les moyens financiers et humains pour répondre aux demandes d'admission des étudiant·e·s étranger·e·s, afin qu'ils et elles soient traité·e·s de manière égale.

L'Union syndicale étudiante revendique une égalité des droits pour les étudiant·e·s étranger·e·s, soit :

- L'égalité dans la gratuité entre étudiant·e·s étranger·e·s et de nationalité belge.
- La promotion de l'accueil d'étudiant·e·s de condition modeste venant des pays du Sud, qui sont délaissé·e·s par les systèmes d'échanges internationaux.
- L'arrêt des discriminations dans les équivalences de diplômes.

17 Antifascisme : Pour un syndicalisme antiraciste et anticolonialiste !

Nos sociétés occidentales ont institutionnalisé le racisme depuis l'époque coloniale et l'esclavage. Violences policières, discriminations et stigmatisations envers les plus exploité·e·s, sont autant des conséquences de ce racisme systémique.

Partout en Europe, l'extrême droite se développe et profite de la crise économique pour augmenter son influence, alors qu'elle défend une politique qui ne bénéficie qu'au patronat national. Les campus académiques ne sont pas épargnés par ce phénomène. L'Union syndicale étudiante lutte contre la présence de l'extrême droite dans nos établissements académiques, comme dans le reste de la société.

L'université a largement participé à la période coloniale, et participe encore au néo-colonialisme. L'Union syndicale étudiante défend donc une critique radicale du savoir académique, dont il importe d'expurger les postulats racistes et coloniaux. Le savoir académique se construit en Occident, mais développe le principe d'extraversion dans les pays en voie de développement, qui sont utilisés comme terrains d'étude sans pour autant leur faire bénéficier les fruits de ces recherches. Le système académique international se caractérise par ces inégalités.

L'Union syndicale étudiante revendique de lutter sans relâche contre les idées d'extrême droite, le racisme et le fascisme, soit :

- Une solidarité entre toutes les exploité·es, contre toute forme de racisme.
- L'engagement dans toutes les luttes et plateformes anti-fascistes populaires.
- La lutte contre la présence de l'extrême droite dans nos campus académiques.
- Une critique post-coloniale des savoirs académiques.
- La mise en place d'un transfert international et sans contrepartie des savoirs (notamment technologiques) entre les établissements académiques dans le monde.

18 Féminisme : Stop aux violences sexistes !

Les MALFRAP (Militantes Actives et Libres pour un Féminisme Révolutionnaire Anti-Patriarcat) sont la Commission Femmes non mixte et autonome de l'Union syndicale étudiante. Elles luttent contre le sexisme, et particulièrement celui dans l'enseignement supérieur qui véhicule également des stéréotypes de genre.

Régulièrement, des affiches sexistes promouvant l'activité des cercles sont publiées : elles perpétuent l'objectivation des femmes. Le harcèlement sexuel, plus fréquemment masculin et hétérosexuel, est facilité par les rapports de pouvoir entre corps professoral et étudiantes. Dans certaines filières, la proportion des genres est largement inégale. Dans l'ascension professionnelle académique, les femmes sont progressivement marginalisées, alors qu'elles réussissent de manière équivalente à leurs homologues masculins et qu'elles représentent plus de 50 % de la population étudiante en première année du bachelier. Tous ces constats sont des manifestations concrètes du patriarcat.

Pour ces raisons, les MALFRAP se réunissent régulièrement afin de combattre toutes les formes de violences sexistes dont sont victimes les femmes dans la société, ainsi que le racisme, l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie. Elles proposent un espace sur le campus pour discuter et suggérer ensemble des solutions, par exemple à travers des campagnes de sensibilisation, la publication d'articles, la création d'outils, le partage d'une actualité féministe, l'alternance de groupes mixtes et non mixtes, etc.

L'Union syndicale étudiante revendique une société et un enseignement égalitaire entre les hommes et les femmes, soit :

- Un enseignement supérieur où puisse être dénoncée sans ménagement la culture du viol, par la lutte contre le publisexisme et le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que dans l'espace public.
- Le rejet de l'islamophobie et des discriminations, à la croisée du racisme et du sexisme, à l'égard des femmes portant le voile.
- Le droit à l'avortement et l'accès à la contraception libres et gratuits.
- L'existence de plannings familiaux dans chaque établissement académique, et le droit à bénéficier d'une information accessible et visible pour vivre des relations sexuelles librement, en toute sécurité et sans jugement (dépistage MST, test de grossesse, moyens contraceptifs, consultation gynécologique, etc.), ainsi que la gratuité de ces services.
- L'égalité salariale : à travail égal, salaire égal !

19 Immigration : Personne n'est illégal !

La ségrégation raciale et socio-économique dont sont l'objet les migrant·e·s « sans-papiers » profitent au patronat, qui bénéficie ainsi d'une main d'œuvre corvéable, malléable et sous-payée. L'exploitation des migrant·e·s « sans-papiers » sert également de pression sur la baisse des salaires des travailleurs et travailleuses « avec papiers ».

À l'exploitation économique s'ajoute une dépossession des droits politiques des migrant·e·s « sans-papiers » et de toute protection sociale. Cette différenciation entre travailleurs et travailleuses « natif·ve·s », « étrangère·s » et « sans-papiers » renforce les inégalités entre tou·te·s les travailleuses et travailleurs dans la société.

La régularisation des migrant·e·s « sans-papiers » devient de plus en plus compliquée, avec la multiplication des critères et des obligations. Les centres fermés de détention pour les migrant·e·s « sans-papiers » sont quant à eux de réelles prisons, où on enferme des innocents simplement parce qu'ils seraient « illégaux·ales ».

L'Union syndicale étudiante s'oppose au racisme d'État et revendique l'abolition du système de classement des populations, soit :

- L'abolition des frontières et la libre circulation pour tous les individus.
- La suppression de la carte d'identité.
- Le soutien aux campagnes et aux organisations de défense des migrant·e·s « sans-papiers ».
- La suppression de tous les centres de détention, qui bafouent les droits et la dignité des individus.

20 Répression : Non à une société toujours plus sécuritaire !

Depuis plusieurs années, la Belgique connaît un tournant sécuritaire qui menace directement les libertés fondamentales. Ainsi, la police voit ses effectifs augmenter, obtient l'accès à des armements sans cesse plus menaçants, et jouit toujours d'une grande impunité. L'armée se voit également donner un rôle de maintien de l'ordre civil. L'État renforce aussi sa capacité de surveillance au détriment de la vie privée. Les caméras de surveillance sont de plus en plus nombreuses dans les rues et les transports publics.

En Belgique, le régime des Sanctions Administratives Communales (SAC) donne aux autorités communales, à travers la police, la possibilité de sanctionner toute personne considérée comme nuisant à l'ordre public, notamment par des amendes. Depuis le 30 mai 2013, ces sanctions peuvent concerner des jeunes à partir de 14 ans. Une sanction administrative est donnée sans jugement, et dès lors exposée à l'arbitraire. Elle met en danger la possibilité pour la contestation sociale de s'exprimer publiquement, et représente une possibilité forte de la réprimer.

Une autre tendance préoccupante est la multiplication et le renforcement des groupes privés jouant le rôle de supplétifs de la police, tant dans les transports en commun que dans les zones commerciales. Ces derniers réclament des pouvoirs dévolus à la police, par exemple celui de procéder à une fouille ou de retenir une personne contre son gré. Or, il est important que ces pouvoirs soient objets d'un contrôle public et ne puissent être exercés par une force privée.

L'Union syndicale étudiante revendique une société où le mouvement social peut s'exprimer librement et où la vie privée des citoyen-ne-s est respectée, soit :

- La suppression intégrale du régime des SAC.
- Un contrôle plus efficace de la police, via une réforme du Comité P pour le faire passer sous le contrôle de la société civile, en y incluant des représentant-e-s élu-e-s par la population, et la mise en place de structures sœurs du Comité P au niveau local afin de le désengorger.
- Une limitation et un contrôle strict-e-s de l'usage des armes létales et dites « non-létales » par la police, et la fin du déploiement de l'armée dans le pays pour le maintien de l'ordre.
- L'interdiction pour les agent-e-s de sécurité privée d'utiliser une quelconque contrainte physique.
- L'interdiction des caméras de surveillance.
- L'interdiction pour les établissements académiques d'organiser la recherche et le développement de moyens de répression, comme les technologies de surveillance.



SYNDICAT MEMBRE DES





UNION SYNDICALE ÉTUDIANTE



USE.BE

SYNDICAT MEMBRE DES

JEUNES  **FGTB**